



Toutes les offres

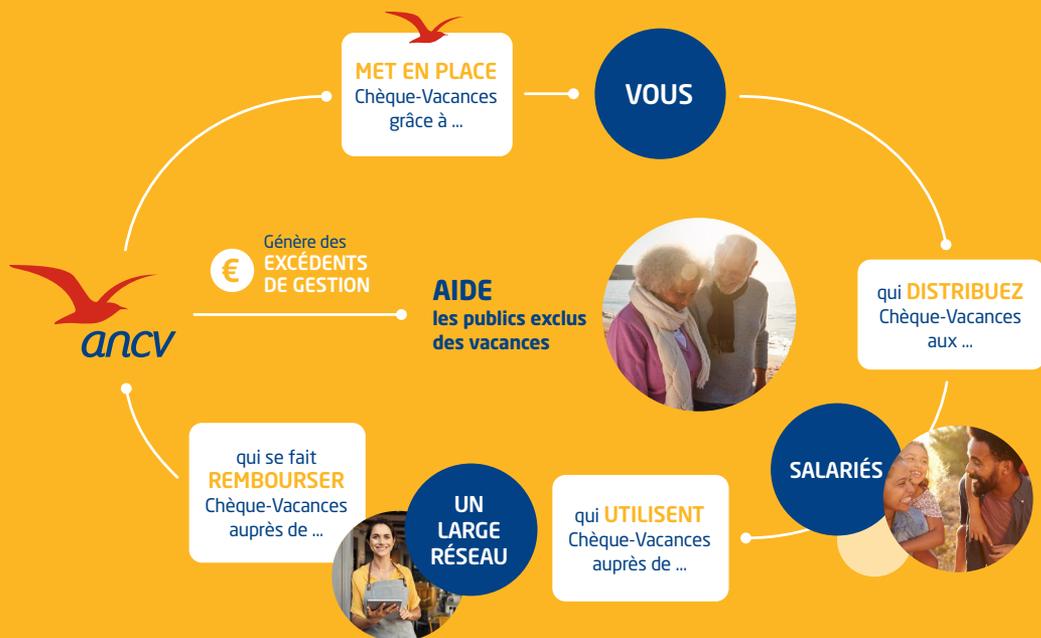
de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances



ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIÉS
SANS CSE GÉRANT LES ASC

Parce que les vacances, c'est essentiel

Avec le Chèque-Vacances et l'ANCV, vous choisissez la **solidarité**



Un cercle vertueux

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances utilise ses excédents de gestion générés par le Chèque-Vacances pour financer ses programmes d'action sociale.

C'est plus de **272 900 personnes en situation de fragilité** qui accèdent chaque année aux vacances **grâce à l'engagement solidaire** de toutes les parties prenantes : salariés, professionnels du tourisme et des loisirs, CSE, COS, CAS, Petites Entreprises.

Une innovation sociale qui dure depuis plus de 40 ans et qui n'existe nulle part ailleurs.

Pour vous, dirigeant⁽¹⁾ d'une entreprise de moins de 50 salariés⁽²⁾ ou travailleur non-salarié

Des modalités simples et sans engagement

Un mode d'attribution avec contribution de l'employeur selon les modalités suivantes :

- > **80%** max. du montant des Chèques-Vacances si la rémunération brute moyenne des 3 derniers mois est inférieure au Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS).
- > **50%** max. si cette rémunération brute moyenne est supérieure au PMSS.

Un cofinancement de l'employeur et du salarié : la contribution employeur doit être plus élevée pour les salariés dont les revenus sont les plus bas, sans se substituer à un élément de rémunération existant.

Pour retrouver toutes les modalités d'acquisition du Chèque-Vacances, consultez espace-client.ancv.com, Menu Informations pratiques.

Exemple de mise en place⁽⁵⁾

Salaires brut mensuel	Taux de contribution choisi	Votre participation (en une fois)	Participation des salariés (en 1 ou plusieurs versements)	Dotation finale
< au PMSS	80%	540€ ⁽⁶⁾	130€	670€
> au PMSS	50%	335€	335€	670€

Extrait des conditions applicables au 1^{er} janvier 2025. Pour l'ensemble des conditions en vigueur au moment de votre commande, consultez l'Espace Client : espace-client.ancv.com

(1) Dirigeant salarié ou non. (2) Entreprise de moins de 50 salariés sans CSE gérant les activités sociales et culturelles. (3) Hors CSG/CRDS et versement mobilité, et selon montant du Smic au 1^{er} novembre 2024. (4) Contribution employeur à fixer selon l'art. L411-11 C. tour., nette d'impôt sur le revenu jusqu'à hauteur d'un Smic mensuel par an. (5) PMSS au 1^{er} janvier 2025 : 3 925 €. (6) Montant arrondi, correspondant à 30% du SMIC en vigueur.

Des avantages sociaux et fiscaux attractifs

- > **Jusqu'à 540€ d'exonération⁽³⁾** de charges sociales par bénéficiaire et par an
- > **La participation employeur déductible du bénéfice imposable**

Des équipes motivées et fidélisées

- > Vous proposez à vos salariés un **pouvoir d'achat supplémentaire⁽⁴⁾** dans leur budget vacances & loisirs en leur offrant les mêmes avantages que les grands groupes
- > **Vous profitez des mêmes avantages** en tant que dirigeant



Toutes les envies vacances et loisirs avec le Chèque-Vacances



Utilisable pour toute la famille et toute l'année



Pour des dépenses en France (départements et régions d'Outre-Mer inclus) et à destination de l'Union Européenne



Valable 2 ans en plus de l'année d'émission et échangeable en fin de validité⁽¹⁾



La possibilité de changer librement de format à tout moment dès 30€⁽¹⁾

Nos tarifs

> **Un taux de commission unique et fixe : 1%** de la valeur faciale des titres commandés

> **Des frais d'ouverture de compte⁽²⁾** payables à la 1^{ère} commande :

88€ pour les entreprises de 1 à 19 salariés

137€ pour les entreprises de 20 à 49 salariés

Frais de livraison⁽³⁾

Montant total de la commande	Prix HT par point de livraison	Prix TTC par point de livraison
Inférieure ou égale à 450 €	9,30 €	11,16 €
Comprise entre 451 € à 3 000 €	28,00 €	33,60 €
Comprise entre 3 001 € à 15 000 €	38,00 €	45,60 €
Comprise entre 15 001 € à 30 500 €	50,00 €	60,00 €
Comprise entre 30 501 € et 305 000 €	55,00 €	66,00 €
Supérieure ou égale à 305 000 €	88,00 €	105,60 €

(1) Voir conditions sur leguide.ancv.com, rubrique Mes services, échanges

(2) Exonérés de TVA en vertu de l'article 261 C-1° du code général des impôts.

(3) Frais de livraison au 1^{er} janvier 2025. Pour connaître ceux applicables au moment de votre commande, consultez les CGV depuis espace-client.ancv.com

Classique ?

ou

Digital ?

2 formats disponibles pour tous vos usages !



POUR VOS COLLABORATEURS :

- > Des coupures au choix de 10, 20, 25 et 50€ non sécables
- > Pour régler sur place ou à envoyer par courrier
- > Auprès du réseau Chèque-Vacances Classic

POUR VOUS :

- > Des dotations à partir de 10€ par bénéficiaire et des options pour les personnaliser :
 - Choix des coupures : 10€, 20€, 25€ et 50€ avec un maximum de 30 titres par carnet et la possibilité de panacher
 - Chéquiers et titres personnalisables (logo, coordonnées des bénéficiaires...)
- > Une livraison sur site



POUR VOS COLLABORATEURS :

- > Une application pour payer ses dépenses au centime près
- > Pour régler sur place, à distance et en ligne
- > Auprès du réseau Chèque-Vacances Connect
- > Un accès au solde et au compte, 24h/24, 7j/7

POUR VOUS :

- > Des dotations à partir de 20€ par bénéficiaire et multiples de 10
- > Un mode de livraison 100% dématérialisé : les bénéficiaires reçoivent un e-mail d'activation de compte et de leur dotation

Pour satisfaire à 100% vos collaborateurs et vous garantir la meilleure expérience, laissez le choix du format !



Pierre, 47 ans,
chef mécanicien dans
un atelier de 12 employés

« J'ai reçu des Chèques-Vacances de mon employeur, un sacré coup de pouce pour le budget de la famille !

Et c'était une bonne surprise car je ne pensais pas que c'était possible dans une petite structure ! »



Laura, 32 ans,
créatrice d'une
agence digitale -
3 collaborateurs

« Commande passée en 2 clics et collaborateurs ravis...

Et cerise sur le gâteau, je peux même en profiter moi aussi !
Je recommande ! »

DÉPART
18:25
PAR CHÈQUE-VACANCES

Partagez-leur
ce bon plan ;)

Le programme d'aide au départ en vacances
pour les jeunes de 18 à 25 ans

**Des salariés ou leurs proches ont entre 18 et 25 ans ?
Partagez-leur ce bon plan !**

**Ils sont en contrat d'apprentissage, d'alternance ou en contrat aidé ?
Ils sont étudiants boursiers, volontaires Service Civique ou disposent
de revenus modestes ? Le programme Départ 18:25 est fait pour eux.**

Départ 18:25 propose toute l'année un large choix de séjours adaptés aux envies
et aux budgets des jeunes, en France ou dans les pays de l'Union Européenne,
à la mer, en ville ou à la montagne !

En plus des tarifs avantageux proposés sur le site depart18:25.com, ils peuvent
bénéficier d'une aide financière pour compléter leur budget vacances.

En savoir plus
depart1825.com

2 sites pour accompagner vos salariés dans l'usage de leurs Chèques-Vacances

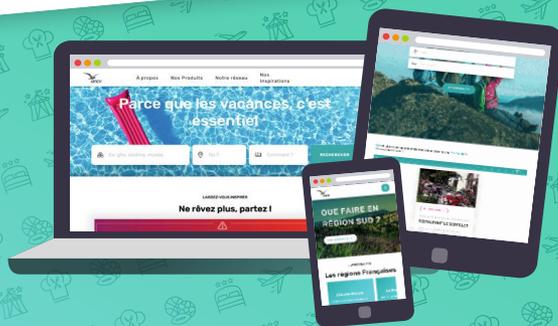


**Pour tout savoir
sur nos produits**

www.cheque-vacances.com



LE **GUIDE** CHÈQUE-
VACANCES



**Pour savoir où en profiter
Découvrez le réseau de partenaires**

leguide.ancv.com



HÉBERGEMENT, SÉJOURS ET TRANSPORTS,
LOISIRS ET CULTURE, RESTAURATION, LOISIRS SPORTIFS



Nous vous accompagnons

Pour créer votre compte et commander :
RDV 24h/24 & 7j/7 sur votre Espace Client

EN SAVOIR + :
espace-client.ancv.com

Nous contacter

0 969 320 616

Service gratuit
+ prix appel



Form-clients@ancv.fr

Nous retrouver

www.chèque-vacances.com/petites-entreprises



Une solution approuvée par les experts-comptables

Conseillers privilégiés des entrepreneurs, les experts-comptables sont aussi des **partenaires-prescripteurs du Chèque-Vacances**.

L'ANCV et le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables sont partenaires depuis juin 2010.

+ de 1 500 cabinets commandent des Chèques-Vacances
au bénéfice de leurs propres salariés.

Agence Nationale pour les Chèques-Vacances - 36, Boulevard Henri Bergson - CS 50159 - 95201 Sarcelles Cedex - Etablissement public industriel et commercial - 326 817 442 RCS Pontoise - N° TVA Intracommunautaire FR 06 326 817 442 - Immatriculation ATOUT France : IM095130003 - Garant : GROUPAMA ASSURANCE-CRÉDIT - Assurance RCP : MAIF. Photos ©Getty Images, ©Shutterstock. Réalisation : Compos Juliot. Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.



**LE TRI
+ FACILE**

